

Jardins VOLPETTE

130^{ANS}
jardins
VOLPETTE

IMPRESSION
SUR PAPIER
RECYCLÉ




Jardins
volpette



Photo : Jardins Volpette

rappel !

Édito

L'année 2024 a été marquée par un anniversaire peu commun, celui de notre Association qui fêtait ses 130 ans d'existence.

Cette longévité confirme l'attachement de beaucoup de personnes à la terre. S'occuper d'un potager est non seulement un plaisir mais également un privilège qu'il faut savoir apprécier.

Certes les éléments naturels ne sont pas toujours favorables à un jardinage paisible et productif.

L'année 2024 a connu des cultures en demi-teintes et l'excédent de pluie nous a causé bien des soucis.

L'un d'entre eux fut une invasion de limaces et d'escargots friands des pousses tendres du jardin.

Toutefois, ne nous laissons pas décourager. Notre coin de terre reste indispensable pour décompresser et aussi pour se régaler de ce que nous avons le bonheur de voir pousser.

C'est dans cet état d'esprit positif que je vous souhaite une belle année de jardinage et de partage.

Serge Tonoli

ARTICLE 1 1-2 FONCTIONS DU RESPONSABLE DE SECTION

Article 1 1-2 du règlement :
Toutes les fonctions du responsable de section et de ses adjoints sont exercées **BÉNÉVOLEMENT**.

Le responsable fait le lien entre la Direction et le jardinier.

Il veille à la bonne application des décisions de la Direction.

Il signale les jardiniers nécessitant une attention particulière (absence dans le jardin, maladie, ...)

Il facilite le travail de la commission de contrôle.

Il passe 1 fois par mois au siège de l'Association afin de récupérer les documents (courrier, revues...) dans son casier.

La gestion des clés d'accès à la section lui incombe également.



Nous remercions vivement Sabrina Cart Tabone pour ses photos prises lors de notre Assemblée Générale.



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 23 mars

37 sections sur 42 étaient représentées

SALLE ARISTIDE BRIAND HÔTEL DE VILLE

Rapport moral de notre Président

Serge Tonoli remercie la municipalité pour le prêt de la salle Aristide Briand ainsi que tous les responsables de section et adjoints pour l'excellent travail qu'ils accomplissent.

• Validation par vote du nouveau Conseil d'Administration avec le départ de Daniel Colinet et de Claude Colomb. Eric Mey et Joséfa Bolivar intègrent le Conseil d'Administration. Adoption à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Compte-rendu d'activité par le Directeur Pierre Blanchon

Après 28 ans de bénévolat Odile Boissy quitte la Vice-Présidence et la Trésorerie de l'Association.

Bernard Pichon la remplace en tant que Trésorier.

2024 a vu notre Association fêter ses 130 ans.

Nous continuons nos participations dans les maisons de retraite : Petites Sœurs des Pauvres, Cité des Aînés, EHPAD de Chavassieux.

Au Bureau : Dominique Laurent a quitté le poste de responsable des travaux pour d'autres missions au sein de l'Association, il est remplacé par Larbi Berkouki.

Section Vigourette : rénovation réalisée par les services de la ville de Saint-Étienne.

La commission de contrôle est totalement restructurée. Tous les responsables apporteront leur contribution sous l'égide de Gilbert Boi et Christian Vial. Les détails ont été donnés lors des réunions de secteurs du 23 mars et du 1^{er} avril.

Le secrétariat s'est étoffé avec l'arrivée de Christiane Gallay et Nicole Narce.

Compte-rendu financier 2024 par Bernard Pichon. L'exercice comptable de l'année écoulée montre un résultat positif. Approbation à l'unanimité des comptes, vérifiés par Joséfa Bolivar et Malek Tiffra.

Adhésion : une réflexion est en cours pour simplifier la gestion des dépôts de garantie des nouveaux jardiniers.

Commission de contrôle des jardins. 150 courriers ont été envoyés pour le mauvais entretien des parcelles. Cela a abouti à une soixantaine de rupture de contrat pour non remise en état dans les délais impartis.

La revue par Marie-Odile Ressouche. Dominique Laurent rejoint l'équipe rédactionnelle.

Le blog par Claude Brialix. En 2024 : 53.000 visiteurs, 475 abonnés, 150 articles, 200 demandes de jardin d'où une liste d'attente assez longue.

Interventions des personnalités.

Georges Ziegler, Président du Conseil Départemental de la Loire.

Nadia Sémache, Adjointe au maire de Saint-Étienne.

Christophe Penard, Adjoint au maire de Saint-Jean-Bonnefonds.

Charles Dallara, Adjoint au maire de Saint-Étienne.

Pierrick Courbon, Député.

Remise de médaille de la ville de Saint-Étienne à :

- Michel Chaussinand, section Bernay 1.

- Bernard Decroix, section Jean Moulin.

- Herminio Camoës, section Vigourette 3.

La réunion s'est terminée par un vin d'honneur offert par la ville de Saint-Étienne.

Les médaillés : 30 ans de jardin Photos : Sabrina Cart

Bernard Decroix
Section Jean Moulin



Michel Chaussinand
Section Bernay 1



Herminio Camoës
Vigourette 3
Absent excusé



BILAN DES 130 ANS

La célébration des **130 ans de l'Association** c'est d'abord l'extraordinaire aventure que fut la préparation de la soupe du Père Volpette. **5 sections** ont d'abord commencé à planter les ingrédients nécessaires à cette soupe : pommes de terre, courges, oignons... sans oublier les dons de certains jardiniers voulant participer.

- **650 KG DE POMMES DE TERRE**
- **577 KG DE COURGES**
- **20 KG D'OIGNONS**

La préparation de ces **130 ans**, c'est aussi, pendant 6 mois, **1 400 h** d'investissement de la part des bénévoles représentant **18 sections** de l'Association.

PLANTATION, ARRACHAGE, RÉCOLTE, ÉPLUCHAGE, CUISSON...

CELA NOUS A PERMIS DE DONNER...

400 soupes pour les sinistrés de Rive de Gier, victimes des inondations — Dons de légumes au restaurant "Chromosome" — Pax (foyer jeunes travailleurs) — École Hôtelière "le Renouveau" — Services techniques de la Ville ainsi que 1000 euros à l'association "Un Projet pour un Rêve" dévouée aux enfants malades.

la SOUPE du
Père Volpette
130 ans de l'Association des Jardins !



Photos : Jardins Volpette



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE SECTEURS

42 sections convoquées, 28 sections représentées

Pierre Blanchon, Directeur :

- rappel qu'il est interdit de faire du feu.
- distribution du planning des mises à disposition des bennes dans les sections.
- demande d'aide pour s'investir au Bureau.

Manuel Ferreira, responsable du matériel et des demandes de jardin :

- lui remettre la mise à jour de la liste d'attente des demandes de jardins distribuée dans les casiers.

Bernard Pichon, Trésorier :

- les cotisations doivent lui être remises au plus tard, 10 jours après la date d'encaissement.
- si le jardinier ne règle pas dans les délais, il recevra un courrier mettant fin à son contrat.
- s'il veut garder son jardin une majoration de 30 € de pénalité lui sera facturée en plus de sa cotisation.

Marie-Odile Ressousche, contrats et fichier :

- si le paiement de l'inscription se fait en espèces le nouveau jardinier devra s'acquitter de la totalité de la somme en une fois. En ce qui concerne le règlement par chèque, l'étalement peut être

envisagé.

- les classeurs mis à la disposition des responsables doivent être rapportés dès les cotisations encaissées et ne doivent pas être gardés à domicile.
- avant de faire venir un nouveau jardinier pour son inscription, le responsable doit s'assurer que le jardin soit libre administrativement. Dans la mesure du possible, le responsable ou adjoint doit accompagner le nouveau jardinier lors de son inscription au bureau le mardi après-midi. Au préalable, il lui aura donné toutes les informations concernant les tarifs et les documents nécessaires.
- les clés des portails des sections sont du ressort des responsables. Ils les gèrent également à l'arrivée et au départ du jardinier.
- au départ du jardinier le responsable doit nous communiquer l'état des lieux (propreté de la parcelle et de l'abri, remise de la clé).

Pierre Blanchon :

- en 2026 les contrats seront informatisés afin d'éviter les sources d'erreurs et pour gagner en rapidité sur la charge de travail.

- lors de l'inscription, un seul chèque sera demandé regroupant l'ensemble des dépôts de garantie.
- au départ du jardinier, la totalité des dépôts de garantie ne sera pas restituée si la parcelle nécessite une remise en état par un professionnel. Cette somme retenue servira à le payer.

Refonte de la commission de contrôle des jardins :

- tous les responsables seront impliqués.
- un binôme visitera 2 sections en présence de leurs responsables. Cela représentera 60 à 80 parcelles. Si le jardin est mal entretenu un courrier sera envoyé au jardinier avec un délai pour le remettre en état. Une 2^{ème} visite sera faite pour vérifier la réactivité du jardinier. Si ce n'est pas le cas, le jardinier sera convoqué par la commission. Soit il s'engage à faire son jardin, soit il sera en rupture de contrat.

Compteurs d'eau :

- chaque parcelle est redevable d'une participation relative à l'abonnement du compteur général.
- chaque jardinier a l'obligation de protéger son compteur contre les agressions extérieures (pluie, grêle, soleil).

COMMENT INSTALLER UN FILET ANTI-GRÊLE ?

L'objectif est de construire un certain nombre d'arceaux qui, reliés entre eux, donneront une structure pouvant supporter un filet. Cet ensemble pourra être installé par une personne seule, utilisera des matériaux courants du commerce et sera démontable pour un remisage hivernal.

L'exemple cité concerne un arceau d'environ 4 m de large sous lequel une personne d'1,75 m peut rester debout sans contrainte.

Matériel nécessaire

- 2 fers à béton Ø 10 Lg 1.5m.
- 2 tubes d'électricien Ø 20 Lg 2.4m.
- 2 tés pour tube Ø 20.
- Du scotch large.
- Du fil de fer ou d'électricien 1.5 mm².
- De la ficelle.

Astuces de montage

- Enfoncer le fer à béton de 50 cm, le reste hors sol permettra de régler la hauteur de l'ensemble.

- Solidariser les tubes avec le scotch et positionner le té (attention : 1 té pour les arceaux extérieurs et deux pour les autres). Enfiler chaque extrémité sur les fers à béton prépositionnés.

- Répéter l'opération autant de fois que souhaité avec un espace de 1 m.

Les arceaux seront reliés en leur sommet avec du tube Ø 20 et bloqués en passant une ficelle nouée à chaque intervalle. Cela garantira un bon maintien en cas de vent.

- Le filet peut être alors glissé sur la structure.

- La hauteur de l'ensemble doit être figée par la mise en place de bloqueurs en fil de fer (ou d'électricien) au niveau de chaque piquet.

Option

- Pour faire face à des vents violents, au niveau des arceaux de chaque extrémité, deux piquets peuvent être ajoutés et reliés à la structure pour donner une rigidité complémentaire.

À vos outils.....



Photos : Jardins Volpette



REMISE DE MATÉRIEL AUX SECTIONS

SECTIONS CONCERNÉES Tardy 1 / Engrenage / André Ruel / Rue Burdeau / Pont de l'Âne



Photos : Jardins Volpette

Le vendredi 18 avril plusieurs sections ont reçu du matériel pour les aider dans leurs travaux collectifs.

Cette distribution s'est déroulée aux Établissements Motoculture 42 à la Talaudière.

- **2 tondeuses** pour les sections Engrenage et Tardy 1 (1 par section).
- **3 combisystèmes** pour les sections André Ruel, Engre-

nage et Rue Burdeau (1 par section).

- **1 débroussailluse** gérée par le Bureau.
- **4 bobines de fil.**

Une formation traitant de l'utilisation et de la sécurité, a été dispensée par le technicien de Motoculture 42. Des kits de sécurité et de protection ayant été remis l'année dernière à toutes les sections.

Ces outils bénéficient d'une garantie de 2 ans. C'est pourquoi en cas de panne durant ces 2 ans, il faut rapporter votre matériel à Motoculture 42 plutôt que d'essayer de le réparer par vous-même.





LE MONDE DE L'ASSOCIATION

Le rôle d'un Président

Pour garder la cohésion et un but commun, tout groupe doit procéder au choix d'une Direction.

Dans le cadre d'une Association, l'élection d'un président a pour but de donner une légitimité au groupe auquel il est rattaché.

C'est lui qui représente l'Association auprès des institutions quelles qu'elles soient. C'est encore lui qui porte et défend les intérêts de l'Association lorsqu'une action en justice est déclenchée.

Bien entendu, ses responsabilités sont exercées sous le contrôle vigilant du Conseil d'Administration, qui à tout moment peut faire valoir son point de vue en acceptant ou en refusant une décision.

C'est en 2011, qu'Hélène Battista, Joël Vignet et moi-même, avons formé un triumvirat pour pallier en urgence au départ d'André Garbay pour cause de maladie.

Au bout de quelques mois, il devint évident que ce mode de fonctionnement ne serait pas viable à long terme. D'autre part, les interlocuteurs habituels que sont la Municipalité et le Département réclamaient, à juste titre, une présidence exercée par une seule personne afin de simplifier les contacts et les échanges.

C'est ainsi qu'en 2012, je me suis retrouvé avec l'intégralité de la charge de président, ce qui est paradoxal pour quelqu'un qui a toujours aimé travailler seul !

Si vous faites les comptes cela fait aujourd'hui 14 ans que j'exerce cette fonction. Il ressort de toutes ces années que même si la tâche est parfois ardue, je ne l'ai jamais portée seul.

**14 ans de collaboration avec les bénévoles !
14 ans d'échanges et d'enrichissement !**

Le Directeur mais aussi tous les membres du Bureau, ces infatigables bénévoles, n'ont de cesse de s'acquitter, avec un sérieux exemplaire, de leurs différentes responsabilités.

Un jour viendra, où il me faudra trouver un successeur pour continuer de faire vivre cette belle Association, qu'est la nôtre.



" Jardiner c'est bien, jardiner bien, c'est mieux "





nid primaire



Nid secondaire

Photo de Alexa Heinricher



Photo : Jardins Volpette & Adobe Stock

LE FRELON AUX PATTES JAUNES (ASIATIQUE)

En 2004, dans la région Aquitaine, un transport venant de Chine a provoqué l'introduction accidentelle d'un insecte de la famille des guêpes nommé « frelon ».

Cette reine fondatrice, reconnaissable à ses pattes jaunes, sera à l'origine d'une expansion phénoménale. À ce jour, une éradication n'est même plus envisageable.

Afin de mesurer l'ampleur de cette colonisation et de pouvoir débattre sur les actions à mener, il semble important que chacun ait une connaissance au moins globale du cycle de vie et des habitudes de cet envahisseur.

- Une reine fondatrice, ayant passé l'hiver dans la terre, un tronc d'arbre ou un mur, va décider au printemps de construire seule un nid primaire. Ce nid en papier mâché abritera des larves d'ouvrières et aura la taille d'une orange.
- Pour nourrir ces larves, notre reine aura besoin principalement de sucre. Elle se rapprochera souvent d'arbres fruitiers en pleine floraison.
- Environ six semaines plus tard, le nid primaire sera abandonné au profit de la construction d'un nid secondaire beaucoup plus conséquent. La colonie définitive y sera élevée et pourra compter jusqu'à plusieurs

dizaines de milliers d'individus (dont les futures nouvelles reines).

- Pendant le développement de la colonie, la reine fondatrice sera vouée à la ponte des larves. Les ouvrières auront besoin de trouver des protéines en quantité et nos abeilles vont devenir une part importante de nourriture.

Si nous empêchons la reine fondatrice de développer son nid primaire, le nid secondaire ainsi que l'éclosion des milliers de frelons et des nouvelles reines ne pourront se réaliser. La mise en place d'un piégeage de printemps pendant les six semaines de construction du premier nid semble idéale pour capter un maximum de reines.

QUELQUES OBSERVATIONS

- Le frelon asiatique attaque rarement l'homme mais défend son nid s'il se sent menacé.
- En hiver, une reine observée peut sembler morte mais est souvent vivante... Prudence !
- Une seule colonie peut détruire trois ruches....
- Le stress généré lors des attaques empêche les abeilles de produire leur miel normalement. Le rendement de la ruche chute sensiblement.

- Les abeilles peuvent se défendre face à un frelon mais sont vite désorganisées et dépassées face à un groupe important.

Le combat contre le frelon asiatique est en passe de devenir un acte citoyen. Dans certains départements, dont le notre, un décret préfectoral peut rendre obligatoire la destruction des nids découverts sur le domaine privé. De nombreuses mairies participent financièrement à cette action qui doit être réalisée par un professionnel.

Pour informations et consultations, un document « Stratégie et plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes » est disponible sur internet : www.gdsfrance.org

Puisque nous devons vivre avec cette variante de frelon, soyons actifs quant au piégeage et restons vigilants....



DU MOUVEMENT AU BUREAU !

Bernard Pichon succède à Odile Boissy à la Trésorerie. Larbi Berkouki section Bernay prend le relais de Dominique Laurent aux Travaux, tandis que Christian Vial et Gilbert Boi sont à la commission de contrôle.

LA SANTÉ PAR LES PLANTES : AIL DES OURS

Une légende venant de la montagne nous dit que les ours sortis de leur hibernation mangeraient cette plante riche en vitamine C.

Ses propriétés : vitamine C, vermifuge, dépurative métaux lourds, régulatrice du système gastro-intestinal.

Astuce : très bon en salade, éviter de le faire cuire sous peine de supprimer ses bienfaits. Attention ! sans fleurs il peut être confondu avec des plantes toxiques, comme le muguet ou la colchique d'automne.



Photo : Adobe Stock

page agenda !

BOURSE AUX GRAINES

VILLARS

22 mars

FÊTE DES PLANTES

SAINT-ÉTIENNE

12 & 13 avril



FÊTE DE LA NATURE

VILLARS

24 mai

FORUM DES ASSOCIATIONS

SAINT-ÉTIENNE

6 & 7 septembre

Mots croisés

Solution

HORIZONTALEMENT

1. DIALYSEURS
2. IFTAR
3. HI. ASPIC
4. GREEN. TOUC.
5. ECARTA
6. NOIR. ABE
7. LSD
8. LUNAIRE
9. ES. PAU. POS
10. SAGITTAIRE

VERTICALEMENT

- A. DIAGONALES
- B. IF. USA
- C. ATHENIEN
- D. LAIE. API.
- E. YR. NE. PIAT
- F. CA.RUT
- G. STABLE
- H. PORES. PI
- I. IUT. OR
- J. SOCCA. OSE

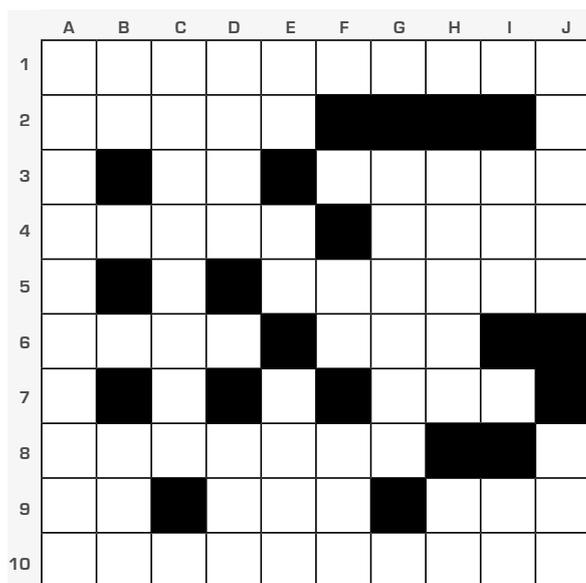
Charade

- Mon premier irrigue le nord de l'Italie.
- Mon second est une colère d'antan.
- Mon troisième est une contraction grammaticale de « à + le ».
- Mon tout peut se vendre en botte.

Solution : poireau



Mots Croisés



Horizontalement

1. Aides aux reins
2. Casse le ramadan
- 3a. Trahi la peur
- 3b. Vipère ou entrée froide
- 4a. Le trou s'y trouve
- 4b. Voie d'égoût
5. Mis de côté
- 6a. Travail sans taxes
- 6b. Peuplade ivoirienne
7. Issu de l'ergot de seigle
8. Calendrier agricole
- 9a. Précède la qualité
- 9b. Soutient le cep
- 9c. Définit l'usage du terrain
10. Archer romain

Verticalement

- A. Voies traversantes
- Ba. Support de cierges
- Bb. 3 lettres pour tous les états
- C. Périclès en était un célèbre
- Da. Garde manger du marccassin
- Db. Pomme de comptine pour enfant
- Ea. Lettre du vieux Norrois
- Eb. Généralement bienvenu quand il est....
- Ec. Petit de la pie
- Fa. Chiffre d'affaires
- Fb. Saison bruyante chez certains cervidés
- G. Ferme, inébranlable
- Ha. Perforations d'épiderme
- Hb. Constante d'Archimède
- I. Université qui délivre le DU
- Ib. Collaborateur de ou, ni etc
- Ja. Galette provençale
- Jb. Audacieux.

Solution page 7

Tartines aux petits pois et radis



Pour 6 personnes

- Pain 6 tranche(s)
- Petits pois 100 g
- Radis 0,5 botte(s)
- Roquette 20 g
- Échalote(s) 4
- Ail 1 gousse(s)
- Huile d'olive
- Sel
- Poivre



Préparation

Étape 1

Epluchez et émincez les échalotes. Faites chauffer 1 c. à soupe d'huile d'olive dans une poêle et faites-y cuire les échalotes et les petits pois jusqu'à ce qu'ils soient tendres, sans les laisser dorer. Salez, poivrez et mixez le tout dans un blender pour obtenir une purée.

Étape 2

Pelez et coupez la gousse d'ail en deux. Nettoyez et coupez les radis en tranches fines. Lavez et essorez la roquette.

Étape 3

Frottez les tranches de pain avec l'ail et passez-les au grille-pain, puis tartinez-les avec la purée de petits pois. Ajoutez sur le dessus quelques rondelles de radis et une feuille de roquette. Dégustez sans attendre.



cuisineaz.com



JARDINS VOLPETTE Directeur de la publication : Serge Tonoli.
21 rue de la Paix 42000 SAINT-ÉTIENNE - Tél. 04 77 32 98 56
Permanences : le mardi de 14 à 18h.
www.jardins-volpette.net - Email : contactvolpette@orange.fr
Blog : www.jardins-volpette.net



Impression sur papier recyclé : Imprimerie REBOUL - Publication gratuite.



Après lecture, recyclez-moi